

**Communiqué du Maire de Villeneuve d'Ascq**

**Ce lundi 23 mars à 20h, le Premier ministre a annoncé sa décision de « fermer les marchés de plein air », ne laissant aux Maires que « la possibilité de demander une dérogation justifiée au Préfet ».**

Cette possibilité n'aura été que de courte durée **puisque le Préfet du Nord a annoncé mardi 24 mars** que « compte tenu de la densité de notre réseau routier et des équipements commerciaux de grandes surfaces disponibles dans le département du Nord », **aucune dérogation ne serait accordée dans les zones urbaines.**

**Les marchés de plein air sont donc, jusqu'à nouvel ordre de l'État, annulés à Villeneuve d'Ascq.**

**Cette décision de l'État**, dont je me refuse à discuter les raisons vu la gravité de la situation, **pénalise aussi bien les marchands que les citoyens.**

Aussi afin de soutenir nos producteurs locaux et nos commerces de proximité, j'ai demandé à mes services de préparer dès à présent **la liste des commerçants alimentaires villeneuvois ou habitués de nos marchés qui proposent des ventes à emporter ou avec livraison possible.** Celle-ci sera publiée sur le site et la page Facebook de la Ville au plus vite.

Gérard Caudron  
Maire  
Mercredi 25 mars, 12h15